

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 26 juin 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

M. PARENTY donne procuration à Mme SYLVAIN

Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Mme FIDI a quitté la séance à 22h05 et donné procuration à M. LANTERI

Mesdames CALABRE, EUSEBE, FAUQUEUR et Messieurs DAOUDI, GABIRON, ROUZIOU ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250702-1-1-07-2025-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.1/07/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande publique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU le décret n°92-1370 du 29 décembre 1992 relatif à l'admission en non-valeur des créances, modifié par décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012,

CONSIDERANT l'état des titres irrécouvrables transmis par le Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Cergy-Pontoise pour lesquels il est demandé l'admission en non-valeur,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'impossibilité du comptable public de recouvrer certaines valeurs et au regard des motifs justifiant l'irrécouvrabilité des titres en question, il est proposé au Conseil municipal de faire droit à la requête du comptable public du Service de Gestion Comptable de Cergy-Pontoise et d'admettre en non-valeur les sommes correspondant à des produits irrécouvrables afin d'apurer les comptes budgétaires,

CONSIDERANT la présentation de l'état récapitulatif de créances irrécouvrables ou éteintes par le comptable public et sa demande visant à soumettre au Conseil municipal ces titres en non-valeur ou créances éteintes,

CONSIDERANT que la commission « Finances » s'est réunie le 23 juin 2025,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR
APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE CONSTATER ET D'ADMETTRE, à la requête du comptable public, en non-valeur et créances éteintes des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2006 à 2023, présentés dans les états récapitulatifs suivants :

- La liste des créances irrécouvrables relatives aux exercices 2006 à 2023 et présentée par le comptable public pour un montant de **15.505,52 €** :

ADMISSION EN NON-VALEUR 2025	
Exercice	Montant restant à recouvrer
2006	613,31 €
2011	1 146,16 €
2012	1 963,31 €
2013	891,80 €
2014	18,00 €
2016	595,00 €
2017	681,81 €
2018	1 980,85 €
2019	3 446,25 €
2020	823,36 €
2021	981,90 €
2022	1 097,70 €
2023	1 266,07 €
Total général	15 505,52 €

- La liste concernant les procédures de surendettement relatives aux exercices 2011 à 2012 et présentée par le comptable public pour un montant de **907,20€** :

CREANCES ETEINTES 2025	
Exercice	Montant restant à recouvrer
2011	243,60 €
2012	663,60 €
Total général	907,20 €

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.